

Fiche de sécurité de ACIDES BILIAIRES TOTAUX

1 - Identification du produit et du fabricant

- Nom du produit : ACIDES BILIAIRES TOTAUX
- Référence : - DZ042A (référence Diazyme) comprenant Réactif R1 + Réactif R2 + Calibrateur
- 1500 (référence Fumouze Diagnostics / Sofibel)
- Utilisation : Réactions enzymatiques en chaîne pour la détermination quantitative in vitro des acides biliaires totaux dans le sérum.

Fabricant

Nom : Diazyme Laboratories
 Adresse : 3550 General Atomics CT
 San Diego, CA 92121
 USA
 Téléphone : 858-455-4754

Représentant autorisé

Nom : Medical Device Safety Service
 Adresse : Burckhardstrasse 1
 D-30163
 Hanovre - ALLEMAGNE

Se référer à la notice d'utilisation. Contacter le fabricant pour toute application spécifique.

2 - Identification des dangers

TRIETHANOLAMINE

Hygroscopique (absorbe l'humidité de l'air)

Effets potentiels sur la santé

Yeux : peut causer une irritation, des pleurs et une sensation de brûlure. Peut causer une blessure passagère de la cornée.

Peau : peut causer une irritation avec une sensation de brûlure, des démangeaisons, des rougeurs. Une exposition prolongée peut causer une irritation spécialement si la peau est abîmée. Le contact avec la peau peut causer une réaction allergique (sensibilisation) pour une faible proportion d'individus.

Ingestion : peut être cause d'irritation gastro-intestinale avec nausées, vomissements et diarrhées.

Inhalation : Ce produit a une très basse pression de vapeur ; aussi l'inhalation est peu probable sauf si le produit est chauffé ou a subi l'humidité.

Chronicité : peut causer un dommage au foie et au rein. Le contact prolongé ou répété peut causer une nécrose de la peau et/ou une ulcération de la peau. Une exposition prolongée et/ou répétée de la peau peut causer des dermatites allergiques.

		Triéthanolamine
Valeurs HMIS	Santé	0
	Inflammabilité	0
	Réactivité	0
Valeurs NFPA	Santé	0
	Inflammabilité	0
	Réactivité	0
	Symboles dangereux	N/A
	R-phrase :	Aucun listé
	S-phrase :	Aucun listé

Fiche de sécurité de ACIDES BILIAIRES TOTAUX

3 - Composition / Informations sur les composants

Nom de la substance	Concentration	N°CAS	N°EINECS	Symbole	R-Phrase	S-Phrase
Réactif 1						
Aucun	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Réactif 2						
Triéthanolamine	0,1%	102-71-6	203-049-8	Aucun listé	Aucune listée	24/25

N/A : non applicable

4 – Mesures à prendre (1^{ers} secours)

Triéthanolamine

Contact avec les yeux : immédiatement rincer à grande eau pendant 15 minutes au moins et demander un avis médical.

Contact avec la peau : rincer la peau avec du savon et beaucoup d'eau. Enlever les vêtements et chaussures contaminés. Demander une aide médicale si l'irritation s'étend et persiste. Laver les vêtements avant ré – utilisation.

En cas d'ingestion : ne pas faire vomir sauf si cela est réalisé par du personnel médical. Ne rien donner à

avaler si la personne est inconsciente. Demander une aide médicale.

En cas d'inhalation : transporter la victime à l'air frais. Si elle ne respire pas, pratiquer la respiration artificielle. Si elle respire avec difficulté, lui donner de l'oxygène. Demander une aide médicale.

Informations pour le médecin : Traiter les symptômes.

5 – Mesures de lutte contre l'incendie

Triéthanolamine

Informations générales : comme dans tout incendie, porter un appareil respiratoire indépendant fonctionnant à la pression, approuvé par MSHA (Administration de sûreté et de santé des mines) / NIOSH (Institut National pour la sûreté et la santé professionnelles) ou équivalent, avec mécanisme protecteur complet. Durant un incendie, des gaz irritants et hautement toxiques peuvent être générés par la décomposition thermique ou la combustion. Utiliser des moyens d'extinction à eau pour conserver réfrigérés les containers exposés au feu.

Moyens d'extinction : utiliser des moyens d'extinction à eau, poudre sèche, dioxyde de carbone ou nuage chimique. Des jets d'eau à grand volume risque de faire progresser le feu.

6 – Mesures à prendre en cas de rejet accidentel

Triéthanolamine

Informations générales : utiliser des équipements protecteurs adaptés comme indiqués au paragraphe 8.

Fuites / Rejets accidentels : absorber avec un produit inerte (vermiculite, sable ou terre), puis mettre dans un container adapté. Nettoyer les fuites immédiatement, suivre les précautions du paragraphe 8. Aérer.

Fiche de sécurité de ACIDES BILIAIRES TOTAUX

7 – Manipulation et stockage

Triéthanolamine

Manipulation : laver soigneusement après manipulation. Oter les vêtements contaminés et les laver avant ré – utilisation. Utiliser une ventilation adaptée. Eviter de respirer les vapeurs provenant du matériel chauffé. Eviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Eviter de respirer les aérosols. Si le matériel est solide, le faire décongeler et mélanger le avant échantillonnage ou utilisation. Ne pas ajouter de nitrites ou d'autres agents du même type. Une nitrosamine, qui peut causer le cancer, pourrait se former.

Stockage : à conserver dans un container soigneusement fermé. Stocker dans un endroit, frais, sec et ventilé loin des substances incompatibles. Protéger de l'humidité.

8 – Contrôle de l'exposition / protection individuelle

Triéthanolamine

Contrôles de technologies : utiliser les produits dans un espace fermé, utiliser des systèmes de ventilation ou d'autres systèmes de contrôle pour garder les niveaux d'air ventilé en dessous des limites d'exposition recommandées.

Limites d'exposition : CAS 102-71-6 :

Belgique : TWA : 5 mg/m³ VLE (brume)

Allemagne : 5 mg/m³ TWA (fraction respirable)

Malaisie : 5 mg/m³ TWA

Pays-Bas : 5 mg/m³ MAC (mist)

Espagne : 5 mg/m³ VLA-ED

Equipement protecteur du personnel

Yeux : porter des lunettes de sécurité chimique

Peau : porter des gants protecteurs appropriés pour éviter toute exposition de la peau.

Vêtements : porter des vêtements protecteurs appropriés pour éviter toute exposition de la peau.

Respirateurs : un programme de protection respiratoire (conformément à OSHA / 29 CFR 1910.134 et ANSI Z88.2 et Norme européenne EN 149) doit être suivi à chaque fois que le lieu de travail nécessite l'utilisation de respirateur.

WEL (workplace exposure limit) : limite d'exposition du lieu de travail

TWA (time weighted average) : moyenne pondérée de temps

OSHA : Administration professionnelle de sûreté et de santé

NIOSH : Institut national pour la santé et la sécurité au travail

ANSI (American national standards institute) : Institut national US pour les normes

MHSA : administration de sûreté et de santé des mines

STEL (short term exposure limit) : limite d'exposition sur une courte durée

VLE : valeur limite d'exposition (sur une durée limite de 15 minutes)

VME : valeur moyenne d'exposition (sur une durée de 8 heures)

VLA-ED : valeur limite d'exposition professionnelle

9 – Propriétés physiques et chimiques

Triéthanolamine

Etat physique : solide ou liquide

Couleur : visqueux , incolore à jaune pâle

Odeur : semblable à l'ammoniac – faible odeur

Fiche de sécurité de ACIDES BILIAIRES TOTAUX

pH : 10,5 (15g/l H₂O)
Pression de vapeur : 3,59^E-006 mm Hg à 25°C
Viscosité : 601 cps à 25°C
Point d'ébullition : 335°C
Points de congélation / de fusion : 21°C (69,80°F)
Température de combustion spontanée : 315 °C (599,00 °F)
Point d'éclair : 179 °C (354,20 °F)
Limites d'explosion / inférieure : 1,3 vol. %
Limites d'explosion / supérieure : 8,5 vol. %
Température de décomposition : non disponible
Solubilité dans l'eau : soluble
Densité : 1,125 g/cm³
Formule moléculaire : (HOCH₂CH₂)₃N
Poids moléculaire : 149,19

10 – Stabilité et réactivité

Triéthanolamine

Stabilité chimique : stable dans les conditions normales de pressions et de températures.

Fonce si exposé à la lumière et l'air. Hygroscopique (absorbe l'humidité ou l'eau de l'air)

Conditions à éviter : lumière, humidité, chaleur excessive, air moite

Incompatibilités avec autres produits : agents oxydants forts, acides forts, cuivre, alliage de cuivre

Produits de décomposition dangereux : oxydes de nitrogène, monoxyde de carbone, dioxyde de carbone

Polymérisation dangereuse : ne doit pas survenir.

11 – Informations toxicologiques

Triéthanolamine

RTECS : CAS 102-71-6 : KL9275000

LD50/LC50 : RTECS

CAS 102-71-6

Test de Draize, lapin, œil : 20 mg sévère

Test de Draize : lapin, œil : 10 mg moyen

Test de Draize : lapin, peau : 560 mg/24H moyen

Oral, souris : LD50 : 5846 mg/kg

Oral, lapin : LD50 : 2200 mg/kg

Oral, rat : LD50 : 4920 µL/kg

Peau, lapin : LD50 : > 20 mL/kg

Peua, rat : LD50 > 16 mL/kg

Cancérogénicité : triéthanolamine – IARC : groupe 3 (non classifiable)

Autre : voir RTECS pour des informations complètes.

RTECS : registre des effets toxiques des substances dangereuses

ACGIH : conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux

IARC : agence internationale pour la recherche sur le cancer

NTP : programme national de toxicologie

CA Prop 65 : proposition 65 (sur les produits chimiques et leurs effets).

Fiche de sécurité de ACIDES BILIAIRES TOTAUX

12 – Informations écologiques

Triéthanolamine

Ecotoxicité :

Poissons (fretin) : LC50 5600 mg/L ; 96h

13 – Elimination des déchets

Triéthanolamine

Les produits considérés comme dangereux sont classés en tant que déchets spéciaux.

L'élimination de ces produits chimiques est réglementée par des lois qui peuvent varier selon les endroits. Contacter une entreprise spécialisée dans ce domaine ou les autorités légales. Les containers vides doivent être décontaminés avant récupération pour recyclage.

14 – Informations relatives au transport

Triéthanolamine

Non réglementé (IATA – IMO – RID/ADR).

IATA : association internationale du transport aérien

IMO : organisation internationale maritime

RID : transport des marchandises dangereuses par train

ADR : transport des marchandises dangereuses par route.

15 – Informations réglementaires

Triéthanolamine

Réglementations européennes / internationales :

- Marquage européen selon les directives
 - symbole relatif au danger : non disponible
 - R-phrases (phrases sur les risques)
 - S-phrases (phrases sur la sécurité) – S 24/25 (éviter le contact avec la peau et les yeux)
- WGK (protection de l'eau – réglementation allemande)
 - CAS 102-71-6 : 1
- Canada
 - CAS 102-716 est listé sur la liste DSL (liste domestiques des substances ayant ou pouvant avoir un effet nocif sur l'environnement)

Lois fédérales US :

- TSCA (loi sur les substances toxiques)
 - CAS 102-71-6 est listé sur l'inventaire TSCA.

16 – Autres données

Les informations fournies via cette fiche de sécurité sont données dans le but d'une utilisation du produit en toute sécurité. Bien que ces informations soient sûrement correctes, Diazyme ne donne aucune garantie quant aux informations fournies. Suivre les lois fédérales, étatiques et légales relatives à la santé et à la pollution.